



Programme de formation CACES® ENGINS DE CHANTIER R482

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate... » - Art. R4323-55 du Code du Travail

Code Répertoire Spé	Libellé	Certificateur	Date enregistrement
RS7040	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégories A : Engins compacts	INRS	31/01/2030
RS7041	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel	INRS	31/01/2030
RS7044	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif	INRS	31/01/2030
RS7045	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif	INRS	31/01/2030
RS7047	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage	INRS	31/01/2030
RS7048	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport	INRS	31/01/2030
RS7049	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain	INRS	31/01/2030
RS7023	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins	INRS	31/01/2030

Durée de la formation

Variable en fonction du nombre de catégories et du niveau.

Débutant : 5 jours (35 heures) : 1 jour : théorie – 3 jours : pratique – 1 jour : tests

OU 4 jours (28 heures) : 1 jour : théorie – 2 jours : pratique – 1 jour : tests

Expérimenté : 3 jours (21 heures) : 1 jour : théorie - 1 jour : pratique - 1 jour : tests

Personne concernée

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un engin de chantier (catégories A-B1-C1-C2-D-E-F-G) dont l'aptitude a été reconnue par la Médecine du Travail.

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 10 personnes maximum

Prérequis

- Être âgé au minimum de 18 ans
- Compréhension du français
- Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation des engins de chantier.
- Être équipé d'une tenue de travail adapté (chaussures de sécurité, casque de chantier, chasuble, gants et lunettes de protection)
- Accessibilité personne en situation de handicap : sur étude de besoins

Moyens/ Méthodes techniques et pédagogiques

- Salles de cours avec équipement audiovisuel et rétroprojecteur
- Un local préchauffé en hiver permettant de changer de vêtements
- Des sanitaires hommes et femmes séparés
- Livret stagiaire individuel.
- Atelier avec aire d'évolution, infrastructures et engins de chantier conformement aux exigences de la R.482 de la CNAM.
- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Suivi d'un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique

Encarna Formation – ZI Tétrapôle 1 – 112, allée de la Haute Combe de Savoie – 73460 Tournon

Tél/Fax : 04 79 32 44 72 - E-mail : encarnaformation@gmail.com

N°déclaration d'activité : 82 73 01512 73

Objectifs

Conduire et utiliser un engin de chantier en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (de 1 à 7) que pratiques (de 8 à 10).

S'y ajoutent des compétences spécifiques pour l'utilisation d'une télécommande (11) ou le chargement / déchargement sur porte-engins (12), selon les catégories et options retenues par le candidat :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire
2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier sur chantier ou sur voie publique.
5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à la conduite de ceux-ci, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement qu'ils effectuent.
6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques
7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins
8. Réaliser les prises de poste et les vérifications de l'engin
9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité; réaliser la montée/descente de l'engin en sécurité.
10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste, effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements.
11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.
12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

Programme théorique

La sécurité

- Importance et coûts des accidents du travail
- Les responsabilités
- Prévention des accidents du travail
- Analyse des risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Statistiques des accidents du BTP
- Causes des accidents
- Responsabilités et comportements individuels

Textes relatifs à la conduite des engins de chantier

- Article R.233-13-19 du code du travail - Arrêté ministériel du 2 décembre 1998 - Recommandation CNAM R.482: différentes catégories, CACES - Code de la route

Technologie des engins de chantier

- Terminologie des différents types d'engins - Description et principe de fonctionnement

Mise en œuvre des engins

- Contrôle avant démarrage - Démarrage moteur - Inspection de l'engin - Essais

Règles de sécurité liées à l'exploitation et à l'entretien des engins

- Accès à l'engin - Energies - Hydraulique - Electricité - Moteur - Nuisances - Limites d'exploitation - Utilisations particulières

Règles de sécurité liées à l'environnement du chantier

- Circulation sur chantier - Signalisation des chantiers temporaires - Canalisations enterrées - Lignes électriques - Tranchées - Milieux souterrains ou aquatiques

Règles de sécurité lors des arrêts et en fin de poste

- Stationnement - Mise au repos des équipements - Arrêt moteur - Consignations - Pannes sur chantier : balisage

Transfert sur route des engins de chantier

- Autonome (code de la route) - Sur porte-char

Programme pratique

Entraînement à la conduite

*Encarna Formation – ZI Tétrapôle 1 – 112, allée de la Haute Combe de Savoie – 73460 Tournon
Tél/Fax : 04 79 32 44 72 - E-mail : encarnaformation@gmail.com
N°déclaration d'activité : 82 73 01512 73*

- Prise en main de l'engin et des commandes
- Vérifications de début de poste
- Circulation avec maîtrise des différents sols, en pente, en virage, en marche avant et arrière - balisage et signalisation
- Maîtrise de la souplesse et de la précision des manœuvres
- Maîtrise des chargements et déchargements sur porte- engin
- Maintenance 1er niveau
- Vérifications de fin de poste
- Rendre compte à la hiérarchie

Validation de la formation

Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R. 482 de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES).

En application de la recommandation R482, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un **Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®)**.

Les tests sont réalisés par ENCARNA FORMATION certifié testeur CACES® en R482 par DEKRA sous le numéro D-607-04

Délais d'accès

En inter : 1 à 2 session par mois – Inscription possible jusqu'à 2 jours avant la formation

En intra : A la demande

Validité

La durée de validité du titre CACES® R482 est de 10 ans

Tarifs

Inter : A partir de 835€ HT (nous consulter)

Intra : Nous consulter, variable selon le niveau et le nombre de catégories.

Option AIPR sur demande –220€ HT en inter